

Le lundi, 15 novembre 2010

Caisse Populaire Desjardins,
37, rue Turgeon,
Sainte-Thérèse (Québec),
J7E 3H2.

Att. : Responsable de la caisse.

Objet : Saisi des biens de monsieur Pierre Micha

Monsieur, madame,

Vers la fin du mois d'octobre 2010, plusieurs individus sont venus à mon domicile du 219 rue Lauréanne à Rosemère afin de saisir mes biens. Ces individus sont entrés par effraction dans ma résidence. Les biens saisis (volés) sont disproportionnés par rapport à la dette de Monsieur.

Nous vous avons déjà avisé par le passé qu'une poursuite sera déposée contre la caisse pour l'incompétence dont votre personnel a faite preuve dans le dossier de Monsieur Michaud. Nous tenons à vous rappeler les points suivants :

- (1) Dans une rencontre avec une personne de la caisse, monsieur a demandé de voir les papiers d'hypothèque remplis avec madame Claudia Chartier. Ces papiers selon l'employé de la caisse n'étaient pas présents dans le dossier ?
- (2) Suite a une demande d'analyse des frais de services de Monsieur Michaud, votre employé a refusé l'analyse en prétendant que l'heure était trop tardive.
- (3) Au démarrage de mes compagnies, on ma refusé de l'aide et un prêt commercial.
- (4) Mauvais conseils financiers dans le dossier des REER de monsieur.
- (5) Lors de la saisie de mes biens, plusieurs objets de valeur ont été laissés à la pluie à l'extérieur de mon domicile.

En bref votre personnel est d'une incompétence remarquable et **sous aucune considération Monsieur Michaud va accepter la saisie de ses biens et l'expulsion de sa résidence comme un acte légal.**

Actuellement nous sommes a la recherche d'une firme qui va amener la caisse en justice pour l'incompétence et manquement grave a ses devoirs.

Pour communiqué avec le sous signé voir l'adresse ici-bas.


Pierre Michaud
1486 Brébeuf
Trois-Rivières
G8Z 2A1

Réf. : SBPM0120101115

PM/PM

Par courriel
17 nov 2010
Par courriel
B.N.